



maison
départementale
des personnes
handicapées
de Haute-Vienne

Limoges, le 12 avril 2017
1 / 1

Références à rappeler :

CHENAULT François

Né le 05/10/1977

Dossier n° : 279186

Suivi par : S.GAUTHIER

Tél. : 05.55.14.14.50

M. CHENAULT François

3 A Rue LABICHE

87000 LIMOGES

**COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES
- C.D.A.P.H. -**

NOTIFICATION DE DECISION

Monsieur,

Nous vous informons que la commission réunie le 04/04/2017 s'est prononcée sur votre demande, déclarée recevable le 25/10/2016.

La commission a décidé :

- l'attribution de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (renouvellement), conformément à l'article L.5213-1 du code du travail

Période: du 01/06/2017 au 31/05/2022

Si vous contestez la décision prise par la CDAPH, vous pouvez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour la Présidente de la CDAPH
et par délégation,
Sylvie DOMINIQUE-DUROUX